Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260321-45_03__2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

21 mars 2026

Convocation du 17 mars 2026

Le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-six à dix heure, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Patrick MARTIN, Conseiller municipal le plus âgé

- **Etaient Présents** : Manon AUBIN, Tifenn BESSON, Olivier BOISSIERE, Yves BRAULT, Anne BROUDIC, Jérémy CABOURG, Christophe CLAVIEN, Thierry CONNAN, Rosa DE FARIA, Carol DUJARDIN BASQUE, Sophie GUENO, Michel GUYOMARD, Roselyne HERVE, Nicolas JEZEQUEL, Rozenn JOUAN, Sophie LE BONHOMME, Isabelle LE CHANU, Ginette LE CREURER, Géraldine LE LAY, Julien LE MEHAUTE, Patrick MARTIN, Jacques MORO, Tiphany PASTOL, Jérôme PERAIS, Gérard PIRIOT, Patrick SOLO, Alain TREPARD VIOLON, Daniel TURBAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER
- **Absents représentés** :
- **Absents :**
- **Secrétaire de Séance** : Yves BRAULT

45. ÉLECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-7, L2122-1, L2122-4 et L 2122-7, L2122-8,
Considérant que le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée,
Considérant que Mr Patrick MARTIN, Président invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,
Considérant que Mr Patrick MARTIN, Président lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire,
Considérant la candidature de :
- Mr Olivier BOISSIERE
Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue,
Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,
Après avoir procédé aux opérations de vote,
Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : *0*
Nombre de suffrages déclarés nuls : *0*
Nombre de bulletins blancs : *0*
Suffrages exprimés : *29*
Majorité absolue : *15*
A OBTENU : Mr Olivier BOISSIERE : 29

Le 23 mars 2026,

Le secrétaire,
Yves BRAULT

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,
Olivier Boissière